

Image not found or type unknown



## plus value contributions sociales residence principale

Par **leguilz**, le **25/02/2025** à **07:42**

Bonjour

Il n'y a pas d'imposition sur la plus value pour la vente d'une résidence principale MAIS y a t'il une imposition contributions sociales sur la plus value?

Si oui, comment se calcule t'elle?

Cordialement

Par **Ortzantz**, le **25/02/2025** à **11:59**

Bonjour,

La vente de la résidence principale est totalement exonérée d'imposition sur la plus-values (imposition elle-même et prélèvements sociaux): <https://www.impots.gouv.fr/particulier/plus-values-exonerees>.